



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux le Mardi 24 du mois de Mai à dix-huit heures et dix-huit minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mercredi 18 mai 2022, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

*Etaient présents* : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES Bernard SAINT-JULIEN, Thierry FULBERT, Eveline CLOTILDE, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, José OUANA, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

*Etaient absents* : MM. Jacques RAMAYE, Marie- Joël TAVARS, Bernard RAYAPIN.

*Etaient représentés* : MM. Betty ARMOUGOM (Grégory MANICOM), Marie-Michelle HILDEBERT (Jean ANZALA), Jérôme Thierry CHOUNI (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Justine BENIN (Pinchard DEROS), Sandra SERMANSON (Rosette GRADEL).

*Etaient absentes excusées* : MM. Elsa SUARES, Seetha DOULAYRAM,

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absentes Excusées :	Absents :
35	25	05	02	03

*Le quorum étant atteint, vingt-cinq (25) Conseillers étant présents, cinq (05) représentés, deux (02) absentes excusées et trois (03) absents, Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Marcelin CHINGAN est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.*

*Entretien, maintenance, remplacement et fourniture de système de sécurité contre les incendies au sein des bâtiments et véhicules communaux*

*24/DCM 2022/73*

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande publique,*

Considérant que le marché relatif à l'entretien, la maintenance, au remplacement et à la fourniture de systèmes de sécurité contre les incendies au sein des bâtiments et véhicules communaux est arrivé à échéance.

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20220524-24DCM202273-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2022  
Date de réception préfecture : 03/06/2022

Notifiée et publiée le 07/06/2022

Considérant que la passation d'un nouveau marché de prestations de service pour la ville, s'avère, dès lors, nécessaire. Que pour faire face à ce besoin, une procédure d'appel d'offres ouvert prévue aux articles L.2124-1 et R.2124-2 1° du Code de la commande publique a été mise en œuvre. Que compte tenu de l'impossibilité de connaître avec précision l'étendue du besoin à satisfaire, l'accord-cadre à bon de commande, en application des articles L.2125-1 et R.2121-8 du code de la commande publique a été privilégié.

Considérant que la durée du marché est de 4 ans. Qu'il prendra effet à compter de sa notification au titulaire.

Considérant que le marché fait l'objet d'une décomposition en lots, comme suit :

**Lot 1 :** Entretien, maintenance, remplacement et fourniture des extincteurs et robinets d'incendies armés (R.I.A)

**Lot 2 :** Entretien, maintenance, remplacement et fourniture de systèmes de sécurité incendies (SSI)

Considérant que les prestations sont susceptibles de varier de la manière suivante :

Lot	DUREE	
	Montant Minimum HT /4 ans	Montant Maximum HT /4 ans
Lot 1- Entretien, maintenance, remplacement et fourniture des extincteurs et R.I.A	70 000	400 000
Lot 2- Entretien, maintenance, remplacement et fourniture de SSI	70 000	400 000

Considérant qu'en vue de satisfaire ce nouveau besoin, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 04/02/2022 et envoyé par voie électronique au journal officiel de l'Union européenne (JOUE), au bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP) et au magazine « Nouvelles Semaines ». Que cet avis a également été publié sur le profil acheteur.

Considérant que le dossier de consultation a été mis à disposition des entreprises par voie dématérialisée.

Considérant que la date limite de remise des offres a été fixée au 08/03/2022 à 12h00 et que l'enregistrement des pièces relatives à la candidature a été effectué le 13 janvier 2022.

Considérant que le pouvoir adjudicateur a procédé à la sélection des candidatures, ainsi qu'à l'examen des offres le 14/05/2022. Qu'enfin, le 16 mai 2022, la commission d'appel d'offres a choisi l'attributaire du marché, à savoir :



Lot	Intitulé	Nom de la société attributaire	Prix du détail estimatif quantitatif
1	Lot 1- Entretien, maintenance, remplacement et fourniture des extincteurs et R.I.A	SOGIS	19 676,00 H.T
2	Lot 2- Entretien, maintenance, remplacement et fourniture de SSI	SOGIS	20 165,00 H.T

*Ouï le Maire en son exposé,  
Après discussion et échanges de vues,  
DÉCIDE A L'UNANIMITE  
Vote à scrutin public*

**Article 1 :** D'approuver l'entretien, la maintenance, le remplacement et la fourniture de systèmes de sécurité contre les incendies au sein des bâtiments et véhicules communaux avec l'Entreprise SOGIS.

**Article 2 :** De valider les marchés comme suit :

Lot	Intitulé	Nom de la société attributaire	Prix du détail estimatif quantitatif
1	Lot 1- Entretien, maintenance, remplacement et fourniture des extincteurs et R.I.A	SOGIS	19 676,00 H.T
2	Lot 2- Entretien, maintenance, remplacement et fourniture de SSI	SOGIS	20 165,00 H.T

**Article 3 :** D'autoriser Le Maire à signer les marchés correspondants.

**Article 4 :** Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Le Moule, le 24 Mai 2022



Le Maire,

*Gabrielle LOUIS - CARABIN*  
Gabrielle LOUIS - CARABIN

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20220524-24DCM202273-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2022  
Date de réception préfecture : 03/06/2022

Notifiée et publiée le 07/06/2022